



**LEGISLATURE 2020 – 2025**  
**PROCES-VERBAL No. 9**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 8 JUN 2021**

---

**PRESENTS** : **M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal**

**Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER**  
**MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER,**  
**Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux**

**Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire**

**ASSISTENT** : **M. Olivier FAVRE, Maire**  
**A LA SEANCE** : **Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints**

**PROCES-VERBAL** : **Mme Florence CHOUET**

---

**ORDRE DU JOUR** : 

1. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2021.
2. Informations de la Mairie.
3. Rapport de la commission de l'urbanisme du PDCOM : Suite de la procédure – Validation.
4. Projet du Statut du personnel.
5. Taxe Professionnelle Communale : Renonciation à la TPC pour l'année 2021 cause Covid 19 – Délibération.
6. Déchets : Renonciation à la taxe des déchets des entreprises pour l'année 2021 cause Covid 19 – Délibération.
7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal.
8. Propositions individuelles et questions.
9. Divers.

---

Séance ouverte à 19h00.

**Claude MEMBREZ** : Souhaite une cordiale bienvenue à toutes et tous pour cette dernière séance du Conseil municipal de l'année scolaire et leur rappelle que la séance sera suivie d'un repas dans l'un des restaurants de la Commune. Il procède au premier point de l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 MAI 2021**

**Nadine CORTINOVIS GFELLER :**

- Tient à faire ajouter au PV une mention faite par Olivier FAVRE.  
Le PV est modifié comme suit : **Page 12, paragraphe Vigne communale – Cépage** :  
Les termes : "L'Exécutif reviendra auprès des Conseillers municipaux concernant le choix du(des) cépage(s)." sont ajoutés à la fin du paragraphe.

- A sa demande, le PV est rectifié comme suit : **Page 12, paragraphe Nichoirs :**  
Les termes : “Groupement ornithologique du bassin genevois (GOBGE)” sont remplacés par : “Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG)”.

Le PV est approuvé tenant compte des deux remarques précitées. Remerciements à son auteure.

## 2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

**Olivier FAVRE :** Procède à la lecture d’un message destiné aux Conseillers municipaux, synthétisant les impressions des trois élus de l’Exécutif à l’issue de cette première année de législature.

*Voilà une année que nous siégeons autour de cette table ; pour certains, dans la continuité de mandats précédents ; pour d’autres, pour la première fois dans le rôle de représentants de la population. Il ne s’agit pas de faire déjà un bilan, mais de vous faire part de nos impressions et sentiments, vus de la chaise que nous occupons en tant qu’élus à l’Exécutif de la commune de Russin.*

*Les anciens auront constaté une différence indéniable au niveau du fonctionnement du Conseil municipal par la mise en place d’une procédure d’entrée en matière des propositions, qu’elles viennent des membres du Conseil lui-même ou de l’Exécutif. Si ce mode de faire semblait alourdir les votes, il s’avère efficace sur la sélection des dossiers à étudier. Mais finalement, la plus grande différence de cette nouvelle législature est bien l’arrivée d’un groupe politique à la table du Délibératif. Le changement est évident, voire brutal. Le Conseil municipal ne parle plus d’une seule et même voix, le ton monte parfois, l’unité n’est plus. Russin devient politique, clanique. Alors, que l’on ne s’y trompe pas ; quelles que soient les idées apportées, on ne peut que se féliciter que des citoyens s’intéressent et s’impliquent dans la vie de notre commune. Cela participe à l’enrichissement des débats et au bon fonctionnement de la démocratie.*

*Mais l’art et la manière sont indispensables aux rouages du système. Le Conseil municipal délibère et trouve une majorité (voir une unanimité) autour d’un projet, que l’Exécutif a pour tâche de mener à bien. Un rapport de confiance doit s’établir entre les deux pouvoirs politiques et cela a toujours bien fonctionné à Russin. Aujourd’hui, l’Exécutif, nous trois, relevons que ce rapport de confiance n’est pas soutenu par ceux qui se prétendent être, selon leurs propres dires, dans l’opposition. D’ailleurs en opposition à qui ? à quoi ?*

*Quelques projets significatifs menés sur mandat du Municipal se retrouvent “dédoublés” par l’association Demain-Russin, sans que nous ne soyons au courant (rdv avec l’OCT pour compléments sécurité des piétons au centre du village, interpellation du CE Dal Busco pour les nuisances à Verbois, etc.). Le dialogue et la concertation sont les piliers de la démocratie ; dommage qu’ils ne soient pas utilisés dans ces actions. Alors quel rôle les deux élus de DR entendent-ils tenir autour de cette table au niveau du transfert de l’information ?*

*En résumé, nous regrettons bien entendu cette nouvelle situation, qui divise plus qu’elle unit. Pour une petite commune comme la nôtre, c’est regrettable. Le vivre ensemble se pose sur la confiance, le respect et l’unité. C’est ce que l’Exécutif et une grande partie du Conseil municipal souhaitent, nous en sommes convaincus.*

- **SECURITE :** Le radar du TCS a été posé. Bien qu’il n’affiche actuellement aucune information ni smiley, il fonctionne parfaitement et enregistre toutes les données liées à la vitesse des véhicules. En principe, dès le 15 juin, l’affichage sera actif jusqu’au 18 juin 2021.
- **RAVE PARTY – TEPPE DE VERBOIS :** Dans la nuit du 29 au 30 mai 2021, l’Exécutif est intervenu avec le garde faune et la police cantonale pour mettre fin aux nuisances sonores subies par les villages de Russin et de Cartigny.

- GARDE RECOLTE : M. Louis SEREX a récemment prêté serment devant les représentants des trois communes du Mandement, en tant que nouveau garde récolte. Il accompagnera M. Pierre VUISSOZ dans cette fonction de police pour la préservation des cultures, le parking sauvage, l'incivilité des cavaliers et propriétaires de chiens, la prévention du maraudage, ... etc.
- RUCHES : Suite à la réponse négative de l'OCAN et en concertation avec Mme Stéphanie VUADENS, les trois ruches seront placées sur une parcelle privée, proche du Nant de Chatillon (chemin de Bouffard).
- GROUPEMENT AGRICOLE : Le 18 mai 2021, les représentants du groupement ont été reçus par l'Exécutif, qui a répondu à leur entière satisfaction à toutes leurs questions. Toutefois et comme annoncé, la commission GESTION DES DECHETS va revoir et affiner le règlement de la Commune sur le sujet spécifique des déchets d'entreprise. En outre, la demande d'aide financière (liée à des diffuseurs de phéromones) émise par le groupement, sera amenée en commission URBANISME / ENVIRONNEMENT, afin d'envisager les modalités d'une entrée en matière.
- MOBILITE : Le 30 juin 2021 entre 8h30 et 13h30 sur la place de la Mairie, la camionnette du Bicyclogue se tiendra à disposition des habitants de la Commune afin de pourvoir à l'entretien ou à la réparation de leurs vélos, que ceux-ci soient standards ou électriques. Un tous-ménages sera diffusé à ce propos. En fonction du succès de l'opération, un contrat à l'année pourrait être envisagé avec le Bicyclogue pour ces prestations.
- CFF : N'étant pas toujours en mesure de le faire au cas par cas, les CFF informent la Commune qu'ils sont au bénéfice d'un mandat général, en accord avec l'Office Fédéral de l'Aviation civile, pour l'usage de drones dans le cadre de toutes leurs missions du service public.
- AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE : Les trois projets suivants ont été déposés à la Mairie.
  - 14 route des Molards : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur.
  - 19 route des Molards : Réfection de la toiture, pose de panneaux solaires et changement de chaudière.
  - 2-6 chemin des Apraits : Projet modifié pour la construction de deux bâtiments. Consultation en Mairie jusqu'au 21 juin 2021.
- VOYAGE : Olivier FAVRE se dit ravi de constater que tous les membres de l'Exécutif, du Délibératif, ainsi que les employés communaux, participeront au voyage du 9-10-11 septembre 2021.
- REVUE GENEVOISE : Sous le point Divers de l'ordre du jour, sera fixée la date à laquelle les membres du Conseil municipal seront conviés à la traditionnelle Revue.

#### **Suzanne SERAFINI :**

- DEFIBRILLATEUR : L'appareil est en fonction, mais une signalétique doit encore être posée. Sept participants sont inscrits aux cours qui auront lieu le 14 juin 2021. La convention avec la société Save a Life a été signée et le lieu du défibrillateur communiqué à cette dernière.
- BENEVOLES : En réponse à l'article paru dans le journal, trois bénévoles se sont manifestés, dont deux offrant leur aide dans le cadre de transport de personnes. Les modalités (jours, heures ...) restent à définir. A ce jour, aucune demande d'aide n'a été prononcée.
- PERMANENCE SOCIALE A DARDAGNY : Des flyers à ce sujet sont à la disposition de chacun à la Mairie.
- PROMOTIONS CITOYENNES : Six jeunes de la Commune sont attendus le 4 octobre 2021 au Victoria Hall.
- SORTIE DES AINES : L'Exécutif a reçu de nombreux messages de remerciements pour cette sortie. 30 personnes ont participé au déplacement et 36 personnes au repas.
- CLUB DES AINES : Suzanne SERAFINI espère que la mise en route du club pourra se faire courant septembre 2021.
- FETE DE LA MUSIQUE : A la suite de l'accord du Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), la fête aura bien lieu le 18 juin 2021 et sera dirigée par la Jeunesse de Dardagny-Russin. Au programme, un groupe de musique 'all style'. Un tous-ménages est prévu.

- PROMOTIONS SCOLAIRES : A Russin, un château gonflable sera présent pendant deux jours. La manifestation aura lieu également à la salle polyvalente de Dardagny et une fête sera organisée pour les élèves de 8P, qui passeront au Cycle d'Orientation l'an prochain. Au sujet de l'enseignement, M. ZBINDEN, directeur des écoles dans le Mandement pendant 7 ans, changera d'établissement et sera remplacé par une nouvelle directrice dès le 1<sup>er</sup> août prochain.
- REPAS ESTIVAL : Il aura lieu le 28 août 2021 au soir. Les membres du Conseil sont attendus à 15h30 pour la mise en place. La formule de l'an dernier, qui n'avait pu être mise en place, sera reprise à l'identique : Paella, cocktails réalisés par la Jeunesse et groupe cubain.
- ECOLE DE MUSIQUE : Une convention, en lien avec la commune de Satigny et le Conservatoire Populaire de Musique, prévoira la mise à disposition de la salle communale (école) tous les jeudis (16h) dès la rentrée scolaire, pour l'enseignement de la musique aux enfants, mais aussi aux adultes et, le cas échéant, aux plus petits (4 à 8 ans). Possibilité à voir ultérieurement.
- RESTAURANT SCOLAIRE : Est officiellement labellisé "Fourchette verte".
- NOCTAMBUS : En raison de la pandémie, a vu sa fréquentation tomber en flèche : 34 utilisateurs sur 2020.
- OPERA LYRIQUE : Les billets (25.-/adultes et 15.-/enfants et AVS) pour la représentation du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sont disponibles via le lien : [www.opera-lausanne.ch](http://www.opera-lausanne.ch).
- BENEVOLES COVID-19 : Espère pouvoir mettre en place un apéritif dans le courant de l'automne.
- VERNISSAGE EXPOSANTS SALLE DES MARIAGES : Idem, espère pouvoir fixer une date en automne.

**Didier FROSSARD :**

- ZONE DE JEUX : Sur proposition de la commission ROUTE / VOIRIE / EMBLEMES, le Conseil municipal a voté pour le lancement d'une étude de projet. Une offre devisée a donc été demandée au bureau Oxalis architectes-paysagistes.
- ROUTE DES BAILLETS : TRONCON CHAUMAZ - LIMITE COMMUNALE AVEC DARDAGNY : En raison d'un terrain naturel instable, à l'instar de la route des Molards, des défauts sur chaussée ont été constatés et ont fait l'objet d'une récente demande de devis. Un rendez-vous est pris courant de semaine prochaine pour décider d'un accord ou d'une demande de contre-offre, le cas échéant. Des travaux sont prévus rapidement au vu du risque engendré plus particulièrement pour les deux-roues, par des affaissements au droit des sacs d'eaux pluviales.
- NOMS DE CHEMINS : Les plaques manquantes ont été mises en place sur les chemins dont le nom n'était pas renseigné. La réception des travaux n'a toutefois pas encore été effectuée.
- BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE : Les travaux devraient débuter au mois d'août 2021. Un contact doit encore être établi avec l'Office des Transports et de la Circulation, concernant les arrêtés de circulation, les marquages spécifiques et la durée de stationnement à prévoir.
- SACS D'EAUX PLUVIALES : L'Exécutif souhaiterait faire poser au droit des sacs d'eaux pluviales, des plaques de sensibilisation rappelant à chacun que ces eaux ne se déversent pas dans les égouts, mais dans nos rivières, nos fleuves et par voie de conséquence, dans la mer.
- PEUPLIERS DU CHEMIN DE SERVE : A pris contact avec divers organismes dans l'intention de faire poser des nichoirs sur ces jeunes peupliers.

3. **RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'URBANISME DU PDCOM : SUITE DE LA PROCEDURE – VALIDATION**

**Daniel CHAMBAZ** : Résume le sujet.

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2020, l'Exécutif, par la voix de M. le Maire, a fait part de sa volonté d'élaborer un plan directeur communal (PDCoM), bien que la Commune comportant moins de 1'000 habitants n'y soit pas obligée. L'objet a été renvoyé en commission URBANISME / ENVIRONNEMENT (CUE), charge à elle de mettre en place une organisation approuvée par le Conseil municipal.

Olivier FAVRE a encore proposé qu'une commission ad-hoc soit créée, réunissant à huit-clos l'ensemble du Conseil municipal sous la présidence de la CUE. Cette dernière s'est réunie cinq fois pour examiner le dossier, les : 3 décembre 2020, 21 janvier, 30 mars, 29 avril et 6 mai 2021.

Le sujet a très vite suscité un vif intérêt et une forte motivation des membres de la commission, en raison des avantages évidents que cet outil de planification, de négociation (avec le Canton), de concertation (avec les habitants), offre comme vision du développement de la Commune. De nombreuses thématiques ont été abordées (état des lieux, développements possibles/souhaités, bien-être des habitants, équilibre avec la nature ...) et l'organisation des travaux, alors envisagée.

Cependant, au fil des séances de commission durant lesquelles ont été successivement auditionnés M. Fabio DUBS (Office de l'Urbanisme), M. Pascal TANARI et Mme Michèle TRANDA-PITTION (architectes urbanistes), se sont avérés les faits suivants :

- Le peu de marge de manœuvre de la Commune en regard du processus rigoureux et chronophage du cahier des charges d'un PDCoM, dont le coût n'est, par ailleurs, pas anodin.
- La situation territoriale de la Commune : hameaux en zone agricole, village en zone constructible (cœur en zone 4B protégée et extensions en zone de développement 4B faisant déjà l'objet de PLQ) ne nécessite pas l'élaboration d'un PDCoM. Le PDCoM se justifie essentiellement lors d'un projet précis requérant un accord avec le Canton, car ce dernier se trouve dès lors lié au projet en question.
- Le croisement des enjeux : agriculture, nature et cheminements (espaces publics, rues, places ...), ainsi que les aspects énergétiques méritent toutefois de faire l'objet d'une démarche globale.
- Une alternative au PDCoM existe par le biais d'un Masterplan, à la différence que ce dernier n'a aucune force légale.

Fort de toutes les informations reçues, **la commission propose** :

De faire évaluer très précisément la situation et les besoins de la Commune par un bureau d'urbanisme, dont le rapport servira de base de concertation/discussion avec le Municipal et l'Exécutif de Russin.

**Olivier FAVRE** : Remercie Daniel CHAMBAZ pour la qualité de rédaction du rapport de la commission, ainsi que tous les membres de ladite commission pour leur investissement non négligeable dans cette démarche portant sur un sujet quelque peu inhabituel, dont le Maire a été, lui-même, l'initiateur. Tout d'abord fermement convaincu par les avantages de cet outil (vision sur l'avenir, feuille de route, aide à la décision), il a dû se faire à l'idée que :

- Heureusement, les enjeux de la Commune étaient modestes (pas de pressions extérieures de développement, telles que déclassements de zones, routes à envisager, venues d'industries ...), mais aussi que :
- Malheureusement, les compétences communales, étaient, elles, extrêmement limitées.

Toujours est-il que la commission a mis en avant certains points qui méritent d'être étudiés. Il conclut donc par ces mots : Foncer tête baissée sur l'élaboration d'un PDCoM serait irraisonnable, l'enterrer aussi vite le serait tout autant. Il adhère donc à la proposition de la commission.

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : En référence aux propos d'Olivier FAVRE relevés en début de séance (manque d'unité au sein du Conseil municipal), Nadine CORTINOVIS GFELLER s'adresse au Maire pour ajouter que cette démarche/réflexion collégiale du Conseil municipal sur un tel sujet pourrait se révéler bénéfique, car elle apporterait un réel dialogue sur des points d'intérêt communs à tous les membres du Conseil.

**Daniel CHAMBAZ** : En réponse à la question de Claude MEMBREZ, précise que le principe de base d'un Masterplan est assez similaire à celui d'un PDCoM : vision globale du sujet, concertation avec la population ... etc. Mais, plus souple, le Masterplan ne revêt pas de forme officielle, de protocole précis. Il est plus court et coûte moins cher. La différence majeure réside surtout dans le fait que le Masterplan ne véhicule pas de force obligatoire entre le Canton et la Commune.

**Claude MEMBREZ** : *Sans autre question et/ou remarque, propose de passer au vote.*

*Pour charger l'Exécutif de lancer un appel d'offres à l'attention de divers bureaux d'urbanisme, selon proposition de la commission (ci-dessus).*

**VOTE : 8 oui, 0 non et 0 abstention.**

#### 4. PROJET DU STATUT DU PERSONNEL

**Claude MEMBREZ :** Le sujet est proposé au Conseil municipal, mais ne sera pas voté ce soir. Le statut du personnel fera l'objet d'une votation lors d'une prochaine séance plénière.

**Olivier FAVRE :** Jusqu'à ce jour, un cahier des charges existait, mais qui n'était pas rédigé sous la forme d'un statut du personnel à proprement parler. Il s'agit donc d'un nouveau document présenté ce soir (en annexe duquel viendra s'ajouter ultérieurement une grille salariale). Ce document, en l'absence de questions, sera envoyé au SAFCO pour aval et présenté ensuite aux Conseillers municipaux pour validation.

**Claude MEMBREZ :** La présentation ne suscitant à ce stade aucune question/remarque de la part des Conseillers, le document sera donc envoyé au SAFCO dans le cadre de la procédure ad hoc.

#### 5. TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE : RENONCIATION A LA TPC POUR L'ANNEE 2021, CAUSE COVID 19 – DELIBERATION

**Olivier FAVRE :** L'Exécutif estime que la situation sanitaire actuelle est assez similaire à celle de l'an passé à pareille époque. Il rappelle que la taxe professionnelle ne représente pas une somme déterminante pour la Commune et souhaite maintenir cette petite aide apportée aux entreprises de la Commune. Il propose donc de reconduire l'exonération de cette taxe sur l'exercice 2021.

**Claude MEMBREZ :** *En l'absence de questions, procède à la DELIBERATION : PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'ANNULATION POUR L'ANNEE 2021, EN RAISON DU COVID-19, DE LA DELIBERATION DU 8 DECEMBRE 2020, CONCERNANT LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR L'ANNEE 2021 :*

La déclaration de TPC est obligatoire pour toute personne physique exerçant une activité lucrative indépendante ou personne morale déployant une activité lucrative sur le territoire communal. En cette période de pandémie « Covid-19 », il est proposé d'exonérer la totalité de taxe professionnelle. De procéder à l'annulation de la délibération prise le 8 décembre 2020 fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour la période 2021.

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal

**DECIDE**  
**A l'unanimité des membres présents**

**Par 8 oui, 0 non et 0 abstention**

- D'exonérer la totalité de la taxe professionnelle pour l'année de taxation 2021 en raison de la pandémie «Covid-19».
- D'annuler la délibération prise le 8 décembre 2020 fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année de taxation 2021 aux personnes physiques exerçant une activité lucrative indépendante ou personne morale déployant une activité sur le territoire communal.
- D'envoyer un courrier explicite aux différentes sociétés en même temps que les déclarations à compléter pour l'année 2021 (exercices 2019-2020). Ces déclarations, même en cas d'exonération, devront être remplies et retournées d'ici le 31 octobre 2021. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise de ladite déclaration.
- Tout contribuable ne respectant pas ce qui précède et dont il a eu connaissance, se verra annuler l'exonération de la taxe professionnelle 2021.

Le Président du Conseil municipal de Russin  
Claude MEMBREZ

6. **DECHETS : RENONCIATION A LA TAXE DES DECHETS DES ENTREPRISES POUR L'ANNEE 2021, CAUSE COVID 19 – DELIBERATION**

**Olivier FAVRE** : Pour rappel : L'an passé, le Conseil municipal avait pris la décision d'exonérer les entreprises de la Commune de la taxe en question, en raison de la situation critique liée à la pandémie. Il informe les Conseillers d'un avis reçu tout récemment (après convocation en séance plénière) du SAFCO, dont il lit ici le contenu :

*« En ce qui concerne le dégrèvement 2021 pour les taxes déchets, la délibération votée en 2020 pour l'annulation du prélèvement en 2020 avait été jugée contraire aux dispositions du règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD) par le GESDEC (cf : décision du DCS du 17 décembre 2020). Au vu de la situation extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons en 2020, le SAFCO avait accepté de modifier ladite délibération (par le biais d'une remarque insérée dans la décision du DCS) en la considérant comme une subvention aux entreprises. Or, étant donné que nous ne trouvons plus dans cette situation extraordinaire, nous vous informons qu'il y aura lieu de ne pas voter cette délibération pour 2021 car elle est contraire au RGD. »*

Cette décision du SAFCO positionne l'autonomie des communes. Bien que la taxe soit encaissée par (et reste propriété de) la commune, l'Etat fixe ses conditions. En conséquence et à son grand regret, l'Exécutif se voit dans l'obligation d'annuler la délibération proposée ce jour sur le sujet. Une réflexion sera faite pour envisager une autre solution.

**Daniel CHAMBAZ** : Puisque le SAFCO parle de subvention, ne pourrait-on pas envisager cette aide sous forme de subvention ?

**Olivier FAVRE** : Tout-à-fait ! Cela nécessite néanmoins de préparer une résolution. Il s'agit très probablement de la voie que l'Exécutif prendra pour parer à cette situation.

7. **FIXATION DES DATES DES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Claude MEMBREZ** : Jusqu'à ce jour, les séances ont eu lieu le mardi à 19h00. A la question du Président, les Conseillers répondent qu'ils souhaitent maintenir le jour de la semaine et l'heure. Les dates des séances plénières du second semestre de l'année civile sont arrêtées comme suit :

- **14 septembre 2021**
- **12 octobre 2021**
- **9 novembre 2021**
- **14 décembre 2021**

8. **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

- UNITE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Daniel CHAMBAZ** : Se dit très surpris par l'intervention d'Olivier FAVRE en début de séance, intervention qu'il qualifie d'incongrue et de déplacée. Il rappelle que la Suisse est un pays en démocratie, où les avis peuvent être divergents. Il tient à rappeler que les interventions de Nadine CORTINOVIS GFELLER et les siennes ont toujours été très correctes, sans jamais hausser le ton, ni remettre en question les décisions du Conseil municipal, quelles qu'elles soient. Il estime relever du droit de chaque citoyen, en cas de désaccord avec l'Exécutif, de s'adresser directement à un Office, un Conseiller d'Etat ou au Conseil d'Etat dans son ensemble, s'il le souhaite. Il interprète le message de l'Exécutif comme une tentative de musellement envers les deux membres de Demain Russin (DR) et doute que cette attitude favorise la bonne entente souhaitée par tous les Conseillers, y compris eux.

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Souhaite pour sa part contester le terme d' « opposition » qui leur est alloué. Si lors des séances plénières, les deux membres de DR ont affiché leur point de vue, leurs valeurs écologiques et sociales, il ne s'agit là que de défendre les idées qu'ils ont affichées très clairement lors des élections et pour lesquelles ils ont été élus.

Elle tient également à revenir sur la pétition, dont l'objet était le manque de sécurité lié à la route du Mandement au travers du village. Elle déplore que cette pétition, qui relève d'un droit civique et qui a tout de même réuni plus de 100 signatures, soit environ 20% de la population de la Commune, ait été si mal perçue. Elle tient à préciser que ladite pétition, sans remettre en question tout le travail effectué par la précédente législature, a été rédigée uniquement dans le but de trouver une éventuelle et ultime solution à ce problème. Et ce, toujours dans le respect d'autrui.

- VIGNE COMMUNALE :

**Daniel CHAMBAZ** : Avant toute chose, tient à préciser que son intention n'est nullement de revenir sur la décision qui a été prise au mois de mars. Il a eu connaissance d'un échange de correspondance par mail, entre une famille de la Commune et l'Exécutif et s'interroge, notamment sur les réponses apportées par ce dernier.

1. Selon les dires de M. le Maire, L'Exécutif aurait donné lecture de cet échange de mail lors de la séance du 11 mai 2021. Ce qui n'a pas été le cas. L'Exécutif a-t-il l'intention de rectifier son oubli et de donner lecture de cet échange ?
2. Selon l'Exécutif : Le premier débat du 8 décembre 2020 concernant la vigne était orienté sur le type de culture à mettre en place, indépendamment des vigneronnes appelés à travailler cette vigne, et lors du second débat du 16 mars 2021, la réflexion a été élargie aux aspects économiques et sociaux. Selon Daniel CHAMBAZ, ceci est faux. Le PV du mois de décembre atteste que le choix d'attribuer la vigne à un vigneron russois plutôt que de passer au bio, était déjà au centre de la discussion, à l'instar des discussions en commission. A la relecture des différents PV et de l'échange de mails, il en arrive à la question : l'Exécutif était-il au courant de la démarche de Vincent MONNIER avant la séance du 16 mars 2021 ?
3. Selon les termes de l'Exécutif : Rapidement, il s'est avéré qu'aucun vigneron de la Commune n'était disposé à reprendre un cahier des charges bio, ce qui placerait la Commune dans une situation d'isolement et pourrait potentiellement nuire à l'échange de bons procédés (arrangements) entre ces derniers et la Commune. Questions : quels sont les arrangements auxquels l'Exécutif se réfère, y a-t-il eu des menaces, existe-t-il une convention à ce sujet ou s'agit-il d'arrangements verbaux ?
4. Enfin, l'Exécutif pense-t-il vraiment qu'en attribuant un petit demi-hectare de vigne communale à un agriculteur hors de Russin, les viticulteurs russois auraient boycotté la Fête des Vendanges ? Si tel devait être le cas, Daniel CHAMBAZ trouverait cela assez désagréable.

**Olivier FAVRE** : Rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'une correspondance entre une famille de citoyens et l'Exécutif, soit par essence, d'un courrier privé.

1. Le rendre public, pourquoi pas ? Cela sera fait lors d'une prochaine séance.
2. Il maintient que les premières discussions des séances plénières ont été essentiellement axées sur l'aspect environnemental, soit sur le choix du type de viticulture, en recevant notamment M. Florian FAVRE, une vigneronne bio en la personne de Sophie DUGERDIL et en auditionnant également Blaise DESBAILLET sur son mode de viticulture. C'est en apprenant que les vigneronnes russois n'allaient pas répondre à l'appel d'offre, que l'Exécutif (il l'a d'ailleurs mentionné dans le courrier) s'est penché sur les deux autres piliers du développement durable, à savoir l'aspect économique et social : pourquoi faire déplacer un viticulteur (avec son personnel, ses engins) alors que des viticulteurs résident dans la Commune et qui pourrait reprocher à la Commune de mettre en avant l'un ou l'une de ses viticulteurs/viticultrices ? Il y a une logique dans cette démarche. En effet, pour des raisons d'organisation et en tout début de séance du mois de mars, Vincent MONNIER a averti l'Exécutif de son intention d'intervenir à ce propos sous le point : propositions individuelles et questions.
3. Non, il n'y a pas d'accord, de convention ... par ailleurs non nécessaires ! Mais il faut tout de même prendre en considération les arrangements de bons procédés, telle la mise à disposition des terrains lors de la Fête des Vendanges (pour les parkings) et la location ou le prêt de matériel à la Commune.
4. Il pense que oui. Ne pas privilégier l'un ou l'autre des viticulteurs de la Commune pourrait potentiellement nuire aux bons rapports existants. Le rôle de l'Exécutif et des Conseillers municipaux également, est de rassembler la population et tous les acteurs de la vie communale. En outre, le bon sens réside dans l'échange.

**Suzanne SERAFINI** : Se souvient d'un désaccord intervenu il y a plusieurs années avec les viticulteurs, qui avait failli se solder par le retrait pur et simple des terrains mis à disposition lors de la Fête des Vendanges.

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Souligne un fonctionnement sous pression (menaces), qui pourrait nuire à la prise de décisions. Elle tient d'autre part à écarter l'argument avancé par Olivier FAVRE sur le déplacement des outils, machines agricoles, étant donné que Blaise DESBAILLET a confirmé sous-traiter certaines tâches à un domaine situé à Satigny.

**Olivier FAVRE** : Contesté vivement les termes de "pression et de menaces" utilisés et tient à affirmer que rien de tel ne s'est produit dans le cas présent. Il précise également que le travail de la vigne communale proprement dit, a bel et bien été effectué par la famille DESBAILLETS à Russin. Seule la vinification a été effectuée dans un domaine situé sur la commune de Satigny.

- COMMISSIONS – FONCTIONNEMENT :

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Constate que les diverses commissions fonctionnent de manière différente et souhaiterait que les pratiques soient rapidement uniformisées, et ce, en conformité avec le règlement communal. Elle suggère de réfléchir aux points suivants et d'établir un micro-règlement.

- Le président convoque et préside la séance.
- La commission se prononce et délibère sur les objets de débats, la parole étant accordée à tout un chacun.
- Le Maire et l'adjoint ont une voix consultative, ils expriment leur point de vue sans participer à la décision.
- Les Conseillers municipaux prennent la décision.
- L'ordre du jour est établi avant commission.
- Un PV est rédigé par le président et validé par les membres de la commission.
- Le président rédige un rapport possible de majorité ou de minorité, validé par les membres de la commission.
- La date de la future commission est fixée.

Sa démarche s'explique par l'impossibilité, à sa grande stupéfaction lors de la dernière séance de la commission GESTION DES DECHETS, d'aborder les quatre points qu'elle avait pris le soin de rédiger et qui avaient fait l'objet d'une entrée en matière en séance plénière. Elle déplore un manque de démocratie et se dit surprise par le ton employé à son égard.

**Didier FROSSARD** : Se réfère à la discussion qu'il a eue avec Nadine CORTINOVIS GFELLER à la suite de ladite séance. En effet, seul l'un des quatre points a pu être débattu, la séance ayant dû être écourtée en raison d'une séance successive. Il lui avait alors confirmé qu'une nouvelle séance serait fixée pour traiter les points restants, car chaque membre de la commission doit pouvoir se positionner. Ce qui n'avait pas pu être le cas. Pour rassurer Nadine CORTINOVIS GFELLER sur le fait qu'elle pense ne pas avoir été entendue, il précise également que l'Exécutif travaille d'ores et déjà sur les points en question. En fin, il concède que le ton employé n'était pas adapté à la situation.

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : Souhaite juste savoir si le Conseil est d'accord de réfléchir à un protocole de déroulement des commissions.

**Claude MEMBREZ** : La demande est donc de formaliser le déroulement des commissions. Il s'agit d'une bonne proposition, mais qui nécessite réflexion, car elle implique un surcroît de travail. Il suggère donc à Nadine CORTINOVIS GFELLER de rédiger sa demande par écrit auprès de l'Exécutif, qui fera inscrire la proposition à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière. L'objet de la demande sera alors débattu et voté par les Conseillers.

- SOUTIEN AUX COMMERCANTS :

**Nadine CORTINOVIS GFELLER** : En période de pandémie, la ville de Genève et certaines communes ont édité des bons (sous forme de pourcentage ou de montant fixe) à faire valoir auprès de leurs commerçants locaux. Elle se demande si la commune de Russin serait d'accord d'envisager une telle démarche, dans le but de soutenir ses petits commerces.

**Suzanne SERAFINI** : Effectivement, une discussion est déjà en cours au sein de l'Exécutif sur les modalités du soutien que la Commune souhaite apporter dans ce sens, mais il attendait, pour sa mise en place, la réouverture totale de tous les commerces, restaurants, entreprises, ... etc, pour une question d'équité.

## 9. DIVERS

- REVUE GENEVOISE :

**Olivier FAVRE** : Toutes les municipalités du Canton sont traditionnellement invitées au spectacle annuel de la Revue. L'idée habituelle de la commune de Russin est de s'y rendre un dimanche (la Revue débute vers 16 heures) et de poursuivre la soirée par un dîner. La date retenue est le 7 novembre 2021.

**Claude MEMBREZ** : Sans autres remarques et/ou propositions, il remercie tous les membres présents pour leur participation.

Séance levée à 20h30.

La prochaine séance est fixée au 14 septembre 2021, 19 heures.

Le Président

La secrétaire